

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET:

Attribution du marché d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la réouverture de la route du Rémaurian

Décision nº 16 12 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents: Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Messieurs Philippe Mineur, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés: Monsieur Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération en date du 20 juillet 2016, une consultation d'entreprises a été lancée selon la procédure adaptée pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux visant à la réouverture de la route du Rémaurian au niveau de l'éboulement.

Au terme de cette mise en concurrence, et après analyse de trois offres par la CAO réunie le 18 octobre, le président propose de retenir la mieux disante, à savoir l'entreprise TPF Ingénierie pour un montant de 29 800 € HT.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Vu les résultats de la consultation d'entreprises,

Autorise le président à signer avec l'entreprise TPF Ingénierie le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux visant à la réouverture de la route du Rémaurian, pour un montant de de 29 800 € HT.

Nombre de conseillers en

exercice: 36

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 34

Pour: 34 Contre: 0 Abstentions: 0 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

COMMUNE

LE PRESIDENT

E. MARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016/A

Le Président E. Mari